

---

M.E.S., Numéro 134, Vol. 1, mai – juin 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

---



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, mai - juin 2024*



## LE METIER DES AGENTS QUALIFIES TEL QUE VECU AU POSTE DU DEUXIEME DÉTACHEMENT N'DJILI KIN-EST DANS LA VILLE DE KINSHASA

par

**Lay TALAMAKU MAVUNGU**

*Chef de Travaux, Université du Kwango*

**Vérité NZUNDU BAYIBUKIDI**

*Assistant, Institut Supérieur de Développement Rural de Kitenda*

*(Tous) Faculté de Psychologie et Sciences de l'Éducation*

---

### Résumé

*Dans le but d'examiner l'organisation de la police routière, il était primordial d'analyser le vécu de ses agents pour mettre en place un outil fiable d'évaluation des compétences. Il est regrettable de constater que la conduite de ses policiers sur place est insatisfaisante. Les résultats de cette recherche pourraient être exploités par l'État congolais pour prendre des mesures salvatrices afin de structurer ce corps de métier.*

**Mots-clés :** *agents qualifiés, police, motivation professionnelle, aspiration professionnelle et intelligences multiples*

### Abstract

*In order to examine the organization of the road police, it was essential to analyze the experiences of its agents to put in place a reliable skills assessment tool. It is regrettable to note that the conduct of its police officers on site is unsatisfactory. The results of this research could be used by the Congolese state to take life-saving measures to structure the police.*

**Keywords :** *trained agents, police, Professional motivation, professional aspiration and multiple intelligence*

### INTRODUCTION

La résolution des conflits causés par les différents usagers de la route est assurée par la mise en place de règles et de réglementations, notamment le Code de la route (Demsetz, 1972). Afin d'obtenir les résultats escomptés, il est essentiel de mettre en œuvre les moyens appropriés. Les organisations policières sont au cœur de la politique publique de sécurité routière pour différentes raisons.

Pendant, en République Démocratique du Congo, en général, et notamment dans la ville de Kinshasa, en particulier, de nombreux habitants se plaignent du comportement des agents qualifiés de la police. La majorité des Congolais, y compris les usagers de la route, sont perplexes quant à la manière dont ces agents interviennent sur le terrain. Il est clair que l'État congolais est en train de perdre du terrain. On peut observer de nombreux embouteillages et des accidents parfois causés par ces agents qui sont pourtant censés maintenir l'ordre. Il est important de souligner que les missions de police routière impliquent à la fois des actions répressives liées à l'application stricte du Code de la route, des actions de sensibilisation à la sécurité routière, ainsi que des services offerts aux utilisateurs de la route (Carnis et al. 2006). La réalisation de ces différentes tâches nécessite une véritable qualification professionnelle de la part du personnel responsable.

Un autre élément mérite d'être noté. D'après les données de l'observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle (OSCEP), la police de la circulation routière est constituée d'agents publics de l'État les plus corrompus en RDC (7 sur 7. CD). Blundo et Sardan (2001a) signalent que les pratiques corruptives sont justifiées et euphémisées par leur proximité ou leur interprétation des pratiques sociales courantes et normales. On peut remarquer que les mots et les discours employés par ces agents s'inscrivent dans le processus de banalisation. Reprenons quelques locutions courantes dans le milieu des policiers routiers : coopération, *coop* (contraction de coopération), *madesu ya bana* (les haricots pour les enfants), *kolomba* (offrir), *solola* bien (parles bien) ...

Il s'agit d'une situation déplorable qui nécessite des réformes et des propositions qui tenteront la réhabilitation du métier d'agent qualifié de la police routière ; qui a pour mission de constater des accidents, de réguler et de contrôler la circulation, en plus de participer à la mobilisation des recettes de l'État. C'est pour cette raison qu'en 2006, le gouvernement congolais a initié par l'arrêté interministériel n° 061/Carmin/Intersec/2006 n° 097/Cabine/finances/ 2006 des droits et taxes à percevoir à l'initiative de la police nationale congolaise (amande transactionnelle).

Aussi, notre préoccupation dans cette réflexion est de savoir si les agents qualifiés de police routière sont prêts pour le changement des mentalités et des comportements dans le cas où l'État envisagerait des

réformes dans leur secteur d'activité. Sur ce, L'objectif principal de cette étude est d'analyser comment les agents qualifiés vivent ce métier pour parvenir à un outil permettant de recruter des agents qualifiés capables de changer, c'est-à-dire de bannir les anciennes habitudes et d'adopter de nouvelles stratégies. De cet objectif principal, découlent les objectifs spécifiques ci-après : recueillir les informations relatives à l'exercice du métier des agents de la P.C. R ; appréhender la motivation au travail des agents qualifiés de la P.C.R ; relever leurs capacités d'adaptation au changement ; relever les intelligences multiples pouvant aider les agents qualifiés à bien exercer leurs professions et proposer des pistes de solutions pour rendre nos agents qualifiés les plus en plus compétitifs possibles.

## I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Cette recherche a été menée à Kinshasa, au poste du deuxième détachement de la PCR N'djili Kin-Est; repartie en quatre sous détachements notamment: sous détachement de kimbanseke, sous détachement Marché de la liberté, sous détachement Pascal et sous détachement Kingasani ya suka mais aussi à quatre postes dont le poste de Petro Congo, le poste de Karay, le poste de CECOMAF et celui de BKTF.

Les agents qualifiés du deuxième détachement N'djili sont implantés dans plusieurs carrefours: entrée Petro Congo, N'djili quartier 1, entrée Appocalypse 22, entrée Kimbuta, Bitabe, Pascal, entrée BKTF, Kingasani ya suka et Kimbanseke. Il convient de souligner que l'objectif de cette recherche est d'explorer le vécu de ce métier par des agents qualifiés, dans le but de construire une échelle d'évaluation. En se basant sur les informations reçues, nous avons élaboré l'échelle d'évaluation des compétences des agents qualifiés de la police. Grâce à la méthode d'enquête sur le terrain et à la technique d'entretien, nous avons pu mener à bien cette recherche. Il est crucial de faire observer que nos entretiens ont été encadrés par un guide d'entretien semi-directif. Les rubriques suivantes y ont figuré : données sociométriques du sujet ainsi que certaines informations personnelles ; motivation du travail ; exercice du métier ; enjeux du métier ; valeurs relatives au métier et l'adaptation au changement.

Il est important de noter que le deuxième détachement PCR N'djili Kin Est comprend 187 agents qualifiés et cadres, qui sont inclus dans son effectif. En raison de sa nature exploratoire, nous avons tiré un échantillon occasionnel de 17 cadres expérimentés. Notons que le caractère opératoire renvoie à notre objectif principal qui est celui de concevoir une échelle d'évaluation. Dans cette forme de recherche, l'échantillon doit être sélectionné prioritairement en fonction de la richesse d'information, contrairement à la recherche hypothético-déductive, où le chercheur doit rassembler un nombre assez élevé d'unités afin d'obtenir une représentation statistiquement représentative. (Amboise et Audet, 1996). Les entretiens se sont déroulés en français et en lingala, puis traduits et transcrits en français. Ensuite, les transcriptions ont été résumées, codifiées et catégorisées grâce à l'analyse thématique qui nous a permis de saisir la réalité de ces faits tels que vécus par les agents qualifiés de la PCR. Dans le but de préserver l'anonymat, nous allons donner des noms d'emprunt à nos sujets : Kombe, Ndjoko, Pata, Ngwapitshi....

## II. RESULTATS DE L'ETUDE

### - Agent 1 (Kombe)

Kombe s'est engagé dans la police parce que c'était son choix depuis l'enfance, il était très heureux lorsqu'il était engagé dans la police pour servir son pays. Dans l'exercice de sa profession, il éprouve la joie quand il sait que c'est grâce à lui, que plusieurs accidents sont évités, la protection des personnes et de leurs biens est assurée. Hormis ce fait, il se plaint de la modicité de leurs salaires, le manque de soutien médical et le manque d'outil de travail qu'il est obligé de se procurer lui-même. Quant au nouveau système de sanction des contreventions, il déclare qu'il est très avantageux aussi bien pour la police que pour la population. Mais il a déclaré n'est pas être corruptible.

A propos des qualités requises pour que le système change, il parle de la bonne santé de l'agent du PCR, de la grande taille et d'un bon poids, comme qualités physiques ; des connaissances élémentaires (lire et écrire), de l'honnêteté, de l'amour du travail et de la ponctualité comme qualités intellectuelles et morales. Kombe conclut que l'Etat doit fournir les éléments nécessaires pour la réussite de ce projet.

### - Agent 2 (Ndjoko)

Ndjoko avait toujours été intéressé par les ordres : il a toujours voulu devenir prêtre ou militaire. Quand il fut engagé dans la police, il était heureux de voir ses rêves se réaliser. Dans l'exercice de son métier, il est heureux en raison de la stabilité de la situation sécuritaire dans son secteur de travail, de la protection des personnes et de leurs biens.

Il s'estime compétent et consciencieux dans son travail ; parmi les contreventions qui reviennent souvent, il cite l'omission du port de la ceinture de sécurité, le surchargement et le mauvais chargement des clients par les conducteurs de transport en commun et le manque de document de bord. Il affirme qu'il n'est pas corrompu et qu'il fait honnêtement son travail malgré les difficultés.

Il dénonce le manque de protection au travail de la part de l'Etat : il insiste sur le fait qu'il frôle la mort à chaque fois qu'il interrompt un conducteur en flagrant délit, car celui-ci menace de le renverser et de s'échapper ; Il exprime également son mécontentement concernant le déficit de rémunération ; lorsqu'un chauffeur en faute est arrêté ses homologues et la population interviennent et le fait que leurs supérieurs ne leur accordent pas de rétrocession à la fin de la journée de travail. Quant au nouveau système, il pense que c'est un excellent outil pour la rentabilité des recettes, cependant pour que cela fonctionne, il estime qu'il faut instaurer un système pour éviter le détournement de fonds par l'Etat lui-même, la formation des agents de la PCR et que l'application du système soit très pratique, qu'il ait un partenaire fiable pour contrôler les ressources et que la banque soit protégée contre les bandits.

Quant aux qualités requises à l'agent de la PCR, il parle de la propreté, des aptitudes et de l'élégance physique ; de la courtoisie, de la politesse, de la simplicité et des vertus chrétiennes comme qualités morales. Il conclut que l'Etat doit bien former les agents de la PCR pour une bonne organisation de la PCR et pour la réussite de ce projet.

- Agent 3 (Pata)

Pata a toujours voulu devenir un agent de l'ordre à la suite de son père et c'est lui qui l'a aussi aidé à être engagé dans la police. Il est très content lorsqu'il sait que les services rendus dans la police visent le bonheur de tous les Congolais ; il s'estime compétent et expérimenté dans le métier. Dans l'exercice du métier, les contreventions souvent rencontrées sont celles liées aux accidents entre motos et véhicules, la création des embouteillages suite à des incompréhensions des chauffeurs, le manque de documents et le mauvais état de véhicule circulant librement.

Cependant, il se plaint du sous payement qui ne lui permet pas de satisfaire les besoins de sa famille, les insultes dégradantes de la population et des chauffeurs, les mauvaises conditions de travail ; si on arrangeait les conditions salariales, il ne changerait pas de métier. Il reconnaît que de temps en temps il demande de l'argent auprès des usagers de la route mais il affirme que cela est la faute de l'Etat. Quant à la nouvelle proposition, il l'accueille avec beaucoup d'enthousiasme, mais il hésite quant à sa réussite et il affirme qu'il faudra d'abord que l'Etat arrange les conditions salariales pour que les gens pensent à canaliser les recettes au service du peuple.

Pata pense que ce système s'il est bien structuré, pourra réussir à 100% mais il propose que l'on mette des banques presque dans chaque carrefour et dans chaque poste de PCR pour faciliter les opérations ; ensuite organiser la formation de la PCR et choisir des agents dignes pour accompagner le nouveau système. Quant aux qualités requises pour mener à bien ce métier, Pata cite l'absence de défauts physiques, l'honnêteté, la transparence, le souci d'intérêt commun. Il conclut que l'éducation de masse pour les chauffeurs est aussi importante car leurs mentalités déplorables peuvent aussi constituer un frein au nouveau système.

- Agent 4 (Punga)

Ce qu'elle aime dans ce métier est le fait d'avoir une certaine notoriété auprès de son entourage en plus elle affirme que c'est un métier noble. Il affirme qu'à force de vouloir se faire une place parmi les hommes, elle a acquis des compétences nécessaires et une grande expérience dans l'exercice de son métier. Quant aux contreventions souvent rencontrées dans son métier et aux qualités requises pour un agent de la PCR, Punga déclare que tout est écrit dans les codes de la route`.

Comme difficultés rencontrées, il mentionne le harcèlement moral qu'elle subit dans le milieu de travail de la part de certains chefs et des autres collègues ; de l'indiscipline de certaines autorités politiques qui ne respectent pas la loi et refusent de se soumettre aux sanctions et de l'incompréhension des usagers de la route, refusant également de se soumettre à la loi. Elle déclare éviter des discussions inutiles avec les usagers de la route lors des contreventions, elle les oblige toujours de gré ou de force, à se soumettre à la loi mais qu'elle n'accepte pas de l'argent malhonnête.

Quant au nouveau système, Punga l'accueille avec beaucoup d'enthousiasme, et affirme qu'il suffit qu'il ait une bonne organisation surtout au niveau de la perception de l'argent ; en plus de cela, elle ajoute que si l'Etat ajustait le salaire des agents de la PCR et leur donne du matériel adéquat, le nouveau système va connaître du succès. Il conclut qu'elle est fière de travailler sous le drapeau, mais l'argent est aussi important et pour cela elle voudrait que le gouvernement pense à eux et tout rentrera dans l'ordre.

- Agent 5 (Ngwapitshi)

Ngwapitshi avait toujours envisagé de devenir un agent de l'ordre suite à l'admiration qu'il portait aux gardes civiles à l'époque de l'ex-président Mobutu ; c'est à l'époque de feu Président Laurent Désiré KABILA qu'il a eu, enfin, la joie d'être engagé dans la police, il n'aimerait pas changer de métier.

En plus de cela, Ngwapitshi relève le fait qu'il n'est pas facile de bien travailler au moment où la plupart des véhicules qui circulent à Kinshasa appartiennent aux autorités politiques qui refusent de se soumettre à la loi. Hormis ces faits, il se juge qualifié pour ce métier ; il relève que le mauvais changement de bande, le mauvais stationnement, les mauvais arrêts, le manque de documents de la part des usagers de la route et le mauvais état des véhicules sont des contreventions les plus courantes qu'il rencontre sur le terrain. Quant aux amendes, il signale qu'elles sont taxées de gré à gré et ne réagit pas face aux protestations des chauffeurs.

En ce qui concerne le nouveau système, Ngwapitshi pense que ce n'est pas une bonne idée, car tous les agents de la PCR n'auront pas un équipement adéquat. Quant aux qualités requises, il aligne la dignité, un niveau d'études, un esprit de compréhension, à la politesse et la courtoisie.

- Agent 6 (Mbobì)

Parmi les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs métiers, Mbobi mentionne la sous qualification des usagers de la route qui, pour la plupart apprennent à conduire sur le tas sans passer par la formation dans une auto-école. Il conclut en soulignant que seule la formation des agents de la PCR pourra faire que le nouveau système marche, car affirme-t-il la corruption n'existe pas dans leur métier.

- Agent 7 (Mbwara)

Mbwara s'est retrouvé à la police par recommandation de son oncle, agent de la police également. Il avoue qu'il avait du mal à exercer son métier au début mais avec l'accompagnement et l'encadrement de ses collègues, il a acquis la maîtrise nécessaire. Il signale que les contreventions habituelles sont le non-respect des bandes de la part des usagers de la route et le mauvais stationnement ; il ajoute qu'il taxe les amendes selon ce qui est exigé par la loi et le paiement se fait au bureau ; il avoue que si la faute commise n'est pas très grave, il négocie avec les chauffeurs pour éviter à ceux-ci d'aller passer beaucoup de temps au bureau et de perdre leur journée de travail. Ce qui plaît à Mbwara dans son travail, c'est le fait d'être au service de la nation pour sécuriser les personnes et leurs biens, mais il déplore le salaire insuffisant qu'il perçoit, le non-respect des consignes de la part des usagers de la route.

Quant au nouveau système de taxation de contreventions, il déclare que c'est une bonne idée mais que cela doit être organisé et contrôlé par des agents très honnêtes et consciencieux qui devraient aussi être bien payés pour éviter de tomber dans la tentation ; il ajoute aussi qu'il faut qu'il y ait un système efficace pour contrôler les usagers de la route et s'assurer qu'ils payent bien à l'endroit indiqué sinon cela ne marchera pas.

- Agent. 8 (Mbobilolo)

Il n'a jamais voulu entrer dans les ordres mais lors de la guerre de l'invasion rwandaise, il avait senti naître en lui le désir de servir et de défendre son pays envers et contre tout. Il se déclare compétent et heureux dans l'exercice de son métier ; parmi les contreventions habituelles qu'il rencontre, il cite le mauvais état de véhicules, la non possession de documents par les usagers de la route et le manque de connaissance des codes de la route par la plupart des chauffeurs.

Ce qui réjouit Mbobilolo dans l'exercice de son travail, c'est le respect qu'il inspire auprès des gens, ce qui lui déplaît, c'est le mauvais traitement des civils lorsqu'il arrête un usager de la route qui s'est mal conduit et aussi le non-respect des lois par certaines autorités. Il conclut en faisant observer que l'organisation de la PCR doit se faire surtout par des services d'audite auprès des autorités de la police afin que personne ne se croit au-dessus de la loi.

- Agent 9 : Ndjoko

Après avoir obtenu un diplôme en ingénierie radio et transmission à l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées, il a rejoint les rangs de la police. La police routière rencontre plusieurs difficultés, notamment : le manque de reconnaissance et de respect de notre travail par les clients et les conducteurs, l'impossibilité de revendiquer nos droits ou de justifier nos motivations financières. L'absence de véhicules de transport du personnel. Il arrive fréquemment que les transporteurs refusent de nous faire entrer dans leurs véhicules. Nous sommes qualifiés de « faux-tête » car nous déposons la carte au lieu de payer les frais de transport.

De plus, nous faisons face à des difficultés pour évacuer les corps ou les engins endommagés en cas d'accident de circulation en raison du manque de moyens logistiques. Mon grand frère, qui est policier dans les services publics de l'État, m'a motivé à me lancer dans cette carrière.

- Agent 10 : Muteba

De son côté, il donne l'impression d'être plus discret et moins sombre dans ses réactions. Il a choisi de servir la République Démocratique du Congo avec de la valeur et de la considération. Aucun métier ne lui semble bénéfique sur le plan personnel. Ses études secondaires en sciences commerciales l'ont conduit à intégrer la police. En recrutant des agents de la police, il a pu profiter de l'absence d'un autre travail dans son domaine. Son intérêt a augmenté petit à petit jusqu'à ce qu'il fasse partie de l'équipe de la police routière.

- Agent 11 : Lele

Après avoir brillamment réussi un concours d'admission à l'école des officiers à Kananga, il a décidé de quitter l'enseignement pour intégrer l'armée. C'est aussi suite aux conseils d'un ami qui a aussi quitté le journalisme pour se lancer dans l'armée. Le principal souci reste la pénurie de matériel d'intervention pour les constats d'accident. Pour une intervention rapide en cas d'accident entre deux véhicules, nous avons besoin d'un véhicule appelé "Port à Tout". Il est préférable d'utiliser un revolver qui ne pèse surtout pas, au lieu de longs fusils.

L'affluence de véhicules à Kinshasa a entraîné des embouteillages pendant la nuit. Pour une meilleure visualisation des intersections multiples, il est indispensable d'avoir des caladoises.

- Agent 12. Kadjoko

Selon lui, il n'y a rien de mieux dans ce travail. Le salaire insuffisant, les conditions de travail médiocres... Elle aspirait poursuivre ses études secondaires, mais elle a dû faire face à de nombreux obstacles. Plusieurs facteurs ont motivé sa décision de rejoindre la police. Tout d'abord, elle appréciait les uniformes des officiers de police et des officiers militaires. De plus, elle a été témoin du massacre des étudiants à Lubumbashi le 12 Mai 1990, ce qui a éveillé en elle l'envie de la police pour se protéger.

En tant que policier routier, nous faisons face à diverses difficultés, notamment les accidents et les décès. Il n'y a pas d'engins disponibles pour transporter le corps jusqu'à la morgue. Parfois, nous dépensons notre argent de poche.

Les agents qualifiés, la population et les conducteurs sont souvent en conflit. Ces deniers n'ont aucune considération à notre égard. Nous avons toujours été blessés par cette attitude (moyibi, mbongo ya masumu, etc.). Cependant, ce métier présente plusieurs avantages pour nous. Il nous a donné la possibilité de nous marier et il nous assiste dans l'éducation de nos enfants et dans leur prise en charge. Nous sommes totalement d'accord avec tout projet visant à redynamiser la police.

- Agent 13. Kambi

Après avoir suivi une formation de frigoriste, mais étant sans emploi, il décide de se porter volontaire dans la police pour aider sa nation. Néanmoins, la profession de policier de roulage est confrontée à plusieurs difficultés, notamment le salaire insignifiant, qui ne peut être réclamé sous peine de sanction. Pour assurer un travail efficace de la police routière, il est également indispensable d'avoir du matériel et des engins, ainsi qu'une motivation adéquate. Nous sommes également convaincus que la police congolaise a besoin de réformes sérieuses, car son organisation et son fonctionnement sont affectés négativement.

- Agent 14. Ndombe

Sous influence de ses amis, Monsieur Ndombe a décidé de se faire enrôler à la police routière pour protéger les personnes et leurs biens. Quant aux difficultés, il y a un salaire médiocre qui ne peut pas être revendiqué, un manque de matériel et de moyens de transport. Aucun avantage n'est perçu par lui dans ce métier de la PCR. Il a toujours la possibilité de changer de profession si une opportunité se présente. Il pense qu'il bénéficie d'une rémunération médiocre et de conditions de travail inappropriées pour exercer sa profession.

- Agent 15. Woto

Monsieur Woto poursuit des études en mathématiques physiques tout en étant policier. Son entrée dans la police fut motivée par le chômage et le désir de protéger la population et ses biens. Il est déçu de constater que, malgré une formation adéquate aux différentes tâches liées à la PCR, les usagers de la route ne

suivent pas les consignes des agents qualifiés. Cela se manifeste par des bagarres, des injures, des incompréhensions et des blessures. Il a pour ambition de devenir un jour Général, afin d'être respect.

- Agent 16. Amisi

Elle a fait le choix de l'agent qualifié pour servir son pays. Elle réclamait le respect des normes sociales par tous. Leur salaire est très bas, on les traite de mendiants, de voleurs et on leur jette de mauvais sorts en plein travail s'ils veulent mettre de l'ordre. Les agents qualifiés et les usagers de la route font face à une situation difficile. Ce métier n'offre aucun avantage. Nous demandons un soutien social et des mesures de protection pour garantir un travail de qualité.

- Agent 17. Patu

Je me suis engagée dans la police routière mais j'ai été beaucoup plus attirée par le costume d'une adjudante à Kikwit dans la province de Bandundu. Je suis préparée à faire face aux attaques des clients et des transporteurs dans cette profession (voleurs, vous allez mourir, etc). En tant qu'agent qualifié, je viens d'acquérir aujourd'hui ma propre parcelle, j'ai la possibilité d'inscrire mes enfants à l'école. Nous sollicitons des équipements nécessaires pour améliorer notre travail.

### III. ANALYSE CATEGORIELLE

La démarche de cette étude est inductive. Elle est inspirée par les principes de la théorie ancrée préconisée par Bryant et Charmaz (2007) qui voudraient que les connaissances scientifiques ne soient construites non pas sur base d'une théorie préexistante, mais sur base des connaissances récoltées sur terrain afin de donner aux résultats des entretiens un caractère définitif et non exploratoire. Ainsi les catégories de la présente étude ont été inspirées par les sujets enquêtés que sont « les informateurs » Garreau et al. (2011). Les informations recueillies dans cette étude nous ont permis de comprendre comment un certain groupe d'acteurs fait face à une situation dans une aire substantive délimitée. Les entretiens avec les sujets nous ont permis de noter trois rubriques suivantes : la motivation professionnelle, l'exercice du métier et l'adaptation au changement.

#### 3.1. Motivation Professionnelle

La rubrique « motivation professionnelle » comporte deux thèmes : l'engagement dans la police et la satisfaction du métier. Elle donne l'information sur la façon dont les agents se sont retrouvés dans les ordres et leur attitude envers ce métier. Le thème « engagement dans la police comporte deux sous thèmes : l'engagement par défaut et l'exercice d'un métier d'attente.

L'engagement par défaut pour les sujets enquêtés fait allusion à une recommandation, ou une circonstance qui a obligé le sujet à travailler dans la police. L'exercice d'un métier d'attente fait allusion au fait que les sujets enquêtés considèrent le métier qu'ils font comme non définitif, s'ils trouvent mieux, ils changeront de métier. Ceci est un élément important pour la motivation professionnelle car les propos de certains sujets nous ont révélé que ceux qui ont été engagés par défaut, considéreraient aussi ce métier comme un métier d'attente. Voici quelques propos des sujets qui le prouvent : Ndjoko « Mieux être policier qu'être chômeur, je n'avais pas trop de choix, je fais mais si Dieu me donnait l'occasion de trouver un métier plus payant, je n'hésiterais pas ». Pour Mbobi, « j'aime bien mon métier mais les conditions de vie nous exposent trop, si je tombe sur une bonne opportunité, je pourrais changer de métier ». Woto « je suis entrée à la police par manque de travail... » Ndombe « Si une opportunité se présente, je suis toujours en mesure de changer de métier. ».

Le thème « satisfaction du métier » éclate en deux sous thèmes « satisfaction altruiste et satisfaction totale ». Ce thème donne l'information sur la nature et le degré de la satisfaction du sujet. La satisfaction altruiste fait allusion au bonheur éprouvé pour rendre les autres heureux par son service et la satisfaction totale est l'expression de chaque agent qui se dit satisfait malgré l'existence de nombreuses difficultés dans l'exercice de leurs métiers. Les deux sous thèmes ne convergent pas ; pour les sujets de notre enquête, leur satisfaction était pour la plupart d'entre eux, altruiste, cependant la majorité n'éprouvaient pas une satisfaction totale comme l'attestent certains propos des sujets : Pata « j'aime bien servir mon pays, mais dans les conditions où nous travaillons, c'est difficile de dire qu'on est satisfait totalement ». Mbobi « Non, je ne suis pas satisfait totalement, l'Etat ne s'occupe pas bien de nous, nous sommes exposés ». Mbwara et Kembi déplore le salaire insuffisant qu'il perçoit, le non-respect des consignes de la part des usagers de la route.

#### 3.2. Exercice du métier

La 2<sup>ème</sup> rubrique s'intitule « exercice du métier ». Elle correspond aux différentes compétences requises pour le métier et aux éléments de la conscience professionnelle.



La rubrique « exercice du métier » a deux sous thèmes : la compétence professionnelle et la conscience professionnelle. Pour les sujets enquêtés, La compétence professionnelle fait référence à tout ce que le sujet est censé savoir et faire sur son métier. Il comporte deux sous thèmes : la connaissance de base du métier et la connaissance des qualités requises pour bien exercer son travail. Cette connaissance de base pour les sujets enquêtés se résume à la connaissance de différents codes de la route ; elle s'exprime par l'identification ou l'énumération de différentes contreventions usuelles commises par les usagers de la route. La connaissance des qualités requises pour être un bon agent de la PCR se résume en l'énumération des qualités physiques, psychologiques, morales, etc.

Il faut signaler par ailleurs que la connaissance de l'un entraîne également celle de l'autre et vice versa. Certains cachaient habilement leur ignorance. Ceci s'illustre par les propos des sujets ci-après : Punga « Monsieur, tout ce que vous voulez savoir est écrit dans le code de la route, vous n'avez qu'à le lire et vous saurez tout » ; « Mbobi » bon, moi, je n'ai rien à vous dire sur ce sujet, c'est l'OPJ qui connaît tout et qui règle tout ».

Dans cette étude, le sous thème conscience professionnelle fait allusion à l'application effective des principes déontologiques ou de l'usage des qualités citées dans l'exercice de son métier. Parmi ces qualités, nous avons sélectionné l'honnêteté professionnelle et la discipline personnelle, qui constituent les sous thèmes de cette catégorie. Il est rare comme l'attestent les propos de certains sujets, de posséder les deux qualités en même temps. Punga sujet n°4 « Monsieur, un bien mal acquis ne profite jamais, je le sais, j'évite de salir ma réputation avec ces choses mais quand un usager refuse d'obtempérer, là ça barde ! ».

Mbwara sujet n°7 « Je garde mon calme, vous savez dans ce métier, on rencontre beaucoup de choses, tu vas gronder ou brutaliser un usager de la route, quelques temps après, tu apprends que c'est le chauffeur d'une autorité et tu fous ton boulot en l'air de fois, c'est pourquoi, souvent, je règle le problème avec eux à l'amiable, je prodigue des conseils, il me donne un petit rien et je le laisse aller ».

### 3.3. Adaptation au changement

La 3<sup>ème</sup> rubrique porte sur « l'adaptation au changement », elle correspond à l'attitude générale qu'ont les agents de la PCR par rapport aux réformes que le gouvernement pourrait envisager. Voici comment cette rubrique se répartit auprès des sujets :

La rubrique « adaptation au changement » comportait avait deux thèmes : l'attitude optimiste face au nouveau système et la réussite du projet impliquant l'agent de la PCR. L'attitude optimiste face au projet incite la réaction positive et l'enthousiasme manifestés à la présentation du projet face au sujet enquêté. La réussite du projet impliquant l'agent de la PCR fait référence aux propositions émises par le sujet pour une bonne réussite du projet.

Dans le cas où le gouvernement envisagerait de réformer ce secteur, qui est vivement critiqué par les Congolais, l'indicateur à mesurer serait d'évaluer le degré d'implication de l'agent de la PCR. L'enquête relève non seulement la forte implication de l'Etat plutôt que de l'agent de la PCR, elle relève également que l'attitude optimiste envers le projet garantie pas nécessairement une implication personnelle à la réussite du projet de la part des agents de la PCR. Les propos ci-dessous l'attestent : Mbobi « C'est une très bonne idée, si on adopte ce système, vraiment ça va permettre que les recettes arrivent au trésor public ; nous à la PCR, on n'a pas de problème, c'est au niveau de l'Etat : il faut qu'il s'arrange pour que l'argent arrive bel et bien au trésor public ». Mbwara « C'est très bien pensé, je n'ai aucun reproche à faire sur ce système mais il faudra que ceux qui vont gérer cet argent, soient honnêtes et consciencieux, l'Etat doit établir un système de contrôle rigoureux pour que cela marche ».

## CONCLUSION

L'étude exploratoire sur les agents de la PCR de la ville de Kinshasa visait à relever les informations relatives à l'exercice du métier de la PCR en passant par la mesure de leur motivation professionnelle ainsi que de leur capacité d'adaptation au nouveau système de paiement de taxes liés aux contreventions routières. L'étude soutient que la majorité des sujets ne se sont pas retrouvés dans la police par hasard : cela fait partie de leur rêve d'enfance.

Il s'en suit que cette majorité éprouvent un plaisir altruiste en faisant leur métier même s'il n'y a que peu qui en tirent une satisfaction totale. Dans l'exercice de leur métier, une grande majorité possèdent des connaissances de base relatives à leur métier et des qualités nécessaires à cet effet ; cela ne se limitent pas seulement au niveau théorique, un grand nombre parmi eux possèdent l'honnêteté professionnelle cependant peu ont une discipline personnelle. Au niveau du questionnaire « si le gouvernement envisage amener des réformes sur le fonctionnement de la PCR est ce que vous êtes prêt pour l'accompagner », on constate qu'une

majorité des sujets contre seulement pense que la réussite d'un tel projet dépendra aussi de l'implication de l'agent de la PCR. Cette étude exploratoire n'a pas un caractère définitif et ne peut faire l'objet de la généralisation à tous les agents de la PCR de la RDC, ni de Kinshasa. Cependant elle révèle des indicateurs de problèmes vécus par tous les agents de la PCR du pays comme l'ont attesté certains propos des sujets enquêtés. Il incombe au gouvernement de tirer parti des résultats de cette enquête.

Une étude ultérieure pourrait être entreprise avec un nombre plus fourni des agents avec un instrument de mesure standard permettant d'évaluer l'influence des variables individuelles sur les variables prédicatrices pourra être envisagée dans ce sens. Il est à noter que les résultats de cette réflexion, associés au test des intelligences multiples, au test de motivation et au test de personnalité, nous ont aidé à construire une échelle de 78 questions réparties à six dimensions à savoir : efficacité et responsabilité professionnelle, dévouement, maîtrise de son environnement physique, maîtrise de son environnement social, sens de l'organisation et maîtrise de ses émotions. (Les résultats seront rendus publics dans nos prochains numéros.)

Les résultats de cette recherche pourront être utilisés par l'État congolais pour prendre des mesures salvatrices afin d'organiser ce corps de métier.

#### BIBLIOGRAPHIE

- BLUNDO, G., & DE SARDAN, J. P. (2001). La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest. *Politique africaine*, (3), 8-37.
- BLUNDO, G ET SARDAN JP (2001a). Sémiologie populaire de la corruption. *Revue politique africaine*. 83. pp 98-114.
- BRYANT & CHARMAZ (2007). The sage handbook of grounded Theory. Creative Education, vol. 5 n° 12 p. 136
- CARNIS, L., HAMELIN, F., & SPENLEHAUER, V. (2006). Les polices de la route. *Une approche comparée Etats-Unis, Nouvelle-Galles du Sud et Nouvelle-Zélande, Les Collections de l'INRETS*, (269).
- D'AMBOISE, G., & AUDET, J. (1996). *Le projet de recherche en administration : un guide général à sa préparation*. Université Laval. Faculté des sciences de l'administration.
- DEMSETZ, H. (1972). When does the rule of liability matter? *The Journal of Legal Studies*, 1(1), 13-28.
- GARREAU ET AL. (2011). Théorie enracinée. *Journal de l'éducation*. Vol. 2. pp 31-47
- KOFFI-KRA, A. D. (2021). Le journalisme de paix, de la théorie à la pratique : le cas de la radio Okapi en République Démocratique du Congo (RDC).  
7sur7.CD
- M'THATU, L. C., NTASI, D. M., MUTOMBO, K. M., BIMENGA, N. D., & MULONGO, K. E. (2020). Circulation Routière à Kinshasa. *Le carrefour congolais*, 3(1), 113-140